



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 41491

Texte de la question

M. François Rochebloine demande à M. le ministre de la santé et de la protection sociale de bien vouloir lui préciser quelle place il entend donner à la coloscopie dans le plan de mobilisation nationale contre le cancer. Il apparaît, en effet, que malgré les résultats des 900 000 coloscopies pratiquées annuellement, qui permettent de procéder à 600 000 polypectomies et de diagnostiquer 38 000 cancers, et les conclusions des études qui démontrent une mortalité nulle par cancer du côlon des patients prédisposés qui se soumettent régulièrement à la coloscopie, le développement de l'endoscopie digestive continue de se heurter à des réticences de la part des services ministériels et de l'assurance maladie, ce qui pourrait se traduire par la remise en cause de la cotation des actes correspondants. Il souhaiterait donc connaître ses intentions précises à l'égard de ce moyen essentiel de prévention du cancer.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41491

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2004, page 4413